

COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mars à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 21 mars 2024

La séance a été publique le jeudi 28 mars 2024

Etaient présents : Monsieur DREANO, Madame IZAGUIRRE, Monsieur TANGUY, Madame CORLAY, Madame LE TERRIEN, Monsieur CAZEAUX, Monsieur GUIDAL, Madame RIBETTE, Monsieur BORGNIC, Monsieur LE GLOUAHEC, Monsieur CHATY, Madame LE LAUSQUE, Madame TOULEMONT, Madame BLAIZOT, Madame ZAGO, Monsieur LE MAGUERESSE, Madame QUERRE-NORMAND, Madame LE MAGUERESSE, Monsieur JEHANNO, Madame NIO, Madame LE KERNEC, Monsieur BATARD, Madame SIMON.

Absents ayant donné pouvoir : Madame LE QUER (procuration à Madame BLAIZOT), Monsieur LE BORGNE (procuration à Monsieur DREANO), Monsieur PEDRON (procuration à Madame SIMON)

Absent : /

Secrétaires de séance : Madame ZAGO- Monsieur LE GLOUAHEC

Conseillers en exercice : 27

D2024-016A BUDGET PRIMITIF 2024

Exposé :

Le budget doit être proposé au vote en équilibre en fonctionnement et en investissement.

Par délibération en date du 30 novembre 2022, le conseil municipal a autorisé le changement de nomenclature budgétaire et comptable M 57 des budgets de la commune et a adopté un règlement budgétaire et financier (RBF).

L'exécutif peut procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Les taux de fongibilité sont fixés à l'occasion du vote du budget, et peuvent être différents selon les sections. Ils seront donc précisé dans la délibération de vote du budget annuellement.

Pour 2024, les prévisions de dépenses et de recettes peuvent être synthétisées comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**Recettes**

Chapitre 013 - atténuations de charges	35 000,00 €
Chapitre 70 - ventes de produits, prestations	291 000,00 €
Chapitre 73 - impôts et taxes	208 000,00 €
Chapitre 731 - fiscalité locale	2 362 520,00 €
Chapitre 74 - dotations, subventions...	866 010,00 €
Chapitre 75 - autres produits de gestion courante	26 000,00 €
Chapitre 76 - produits financiers	10,00 €
Chapitre 77 - produits spécifiques	100,00 €
Chapitre 042 - opérations d'ordre	22 570,00 €
Chapitre 002 - résultat reporté	388 768,33 €
TOTAL	4 199 978,33€

Dépenses

Chapitre 011 - charges à caractère général	980 540,00 €
Chapitre 012 - personnel	1 920 000,00 €
Chapitre 014 - atténuations de produits	141 971,00 €
Chapitre 65 - autres charges de gestion courante	395 156,00 €
Chapitre 66 - intérêts de la dette	85 000,00 €
Chapitre 67 - charges spécifiques	2 100,00 €
Chapitre 68 - dotations aux provisions et dépréciations	1 000,00 €
Chapitre 023 - virement à la section d'investissement	439 211,33 €
Chapitre 042 - opérations d'ordre	235 000,00 €
TOTAL	4 199 978,33 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**Recettes**

Chapitre 10 - dotations, fonds divers et réserves	447 613,33 €
Chapitre 13 - subventions d'investissement	463 449,00 €
Chapitre 021 - virement de la section de fonctionnement	439 211,33 €
Chapitre 040- amortissements immo	235 000,00 €
Chapitre 041 -Opération patrimoniale (avances sur marché)	30 000,00 €
TOTAL	1 615 273,66 €

Dépenses

Chapitre 001 - déficit d'investissement reporté	158 699,52 €
Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilés	252 000,00 €
Chapitre 20 - immobilisations incorporelles	15 888,59 €
Chapitre 204 - subventions d'équipement versées	54 700,00 €
Chapitre 21 - immobilisations corporelles	472 058,10 €
Chapitre 23 - immobilisations en cours	609 357,45 €
Chapitre 040 - opérations d'ordre -	22 570,00 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales (avances sur marché)	30 000,00 €
TOTAL	1 615 273,66 €

Proposition :

Vu l'avis de la commission finances - relance économique - personnel - affaires sociales et solidaires - tourisme - intercommunalité rive gauche en date du 12 mars 2024,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver par chapitre le projet de Budget Primitif Commune 2024 tel qu'il est présenté ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document en ce sens.

Après que le Conseil municipal dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée par 25 voix pour et 5 voix contre.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°D2024-016 ayant même objet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le 12 avril 2024

Monsieur PATUREL

Le Maire

Monsieur LE GLOUAHEC

Le Secrétaire

Madame ZAGO
La Secrétaire



